

# Politique Santé et Sécurité



Ensemble, nous protégeons notre Santé et notre Sécurité

**Dans le cadre de nos activités professionnelles, nous voulons assurer le meilleur niveau de Santé-Sécurité à nos collaborateurs et nos intervenants extérieurs.**

**La prise de risque, dans le domaine de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs, n'est pas acceptable.**

Les managers, les collaborateurs et les intervenants extérieurs de l'entreprise doivent appliquer, ou faire appliquer, les mesures de prévention définies pour éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles.

**Nous voulons être reconnus comme une référence en matière de Santé et de Sécurité au Travail.**

Les managers ont un comportement exemplaire et visent l'amélioration permanente du niveau de santé et de sécurité de leurs équipes. Chaque entité définit clairement les missions et niveaux de responsabilité dans son organisation.

Toutes les parties prenantes (salariés et leurs représentants, intérimaires et sous-traitants...) sont impliquées dès lors que la Santé ou la sécurité est en jeu.

Ensemble, nous partageons les bonnes pratiques et nous tirons les enseignements de tout accident ou incident.

**La formalisation d'un Système de management Santé-Sécurité garantit l'amélioration continue de nos pratiques.**

Le système de management est basé sur une évaluation périodique des risques, sur la conformité aux exigences légales et réglementaires, et sur des programmes de prévention annuels.

Un système de management Santé-Sécurité est un levier efficace pour maintenir l'amélioration permanente de la performance.

Cela nous permet de fixer des objectifs annuels réalistes et atteignables.

**Notre politique et nos engagements clés sont définis au niveau global et adaptés à chaque contexte local.**

En cohérence avec nos « Principes de Responsabilité » et la définition de la santé<sup>1</sup> par l'Organisation Mondiale de la Santé, la direction Santé et Sécurité du groupe est responsable de la définition des directives globales.

Ces directives décrivent les exigences minimales pour l'ensemble des entités du Groupe. Elles sont adaptées et déployées localement, par les équipes locales et tiennent compte des exigences réglementaires spécifiques à chaque pays.

« Je compte sur l'implication active de chacun d'entre vous pour, qu'ensemble, nous assurions la Santé et la Sécurité de tous ! »

**Jean-Pascal Tricoire**  
President and  
Chief Executive Officer



<sup>1</sup> « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne constitue pas seulement en une l'absence de maladie ou d'infirmité ».